

**SERVICE DE L'ENFANCE**

Dossier suivi par : Amélie PONCHEL

☎ 03 28 82 91 60 – [enfance@sequedin.fr](mailto:enfance@sequedin.fr)

Objet : **Dossier 2023-2024 activités municipales de Sequedin.**

Chers parents,

Chaque famille doit disposer d'un **espace famille** en ligne. C'est un espace privé personnalisé accessible grâce à un identifiant (adresse courriel du représentant légal 1) et un mot de passe.

Vous y accédez *via* l'adresse : [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

L'espace famille vous permet d'accéder facilement aux réservations des activités périscolaires et extrascolaires, à vos factures, de les payer en ligne, d'avoir une visibilité sur les plannings de votre enfant et de modifier vos réservations (avant vendredi 11h pour la semaine suivante pour les activités périscolaires).

L'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette (plutôt que d'un téléphone portable) est vivement recommandée pour gérer votre espace famille (en attendant une application mobile). Du matériel informatique est disponible en Mairie au service de l'enfance ou à la Médiathèque.

**Vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité municipale :** restauration scolaire, accueil périscolaire (garderie avant ou après l'école), accueil de loisirs des 4–12 ans pour les petites vacances scolaires, accueil de loisirs des 4–13 ans pour les vacances scolaires d'été ou péri-ALSH (garderie avant ou après l'accueil de loisirs) et l'accueil de loisirs jeunes des 13-17 ans.

### Comment faire pour inscrire votre enfant ?

#### **Vous n'avez pas encore d'espace famille et souhaitez en demander la création**

1. Téléchargez le dossier d'inscriptions sur le site [www.sequedin.fr](http://www.sequedin.fr) et retournez le complété au service enfance accompagné de la **copie des pages du carnet de vaccination** avec le nom, prénom et date de naissance

Ce dossier comprend :

- Une Fiche Familiale
  - Une Fiche A et une fiche B pour les enfants scolarisés de 2 à 12 ans
  - Une Fiche C et une fiche D pour les adolescents de 13 à 17 ans.
2. Une fois que le service enfance aura vérifié tous vos documents, vous recevrez un courriel de « MonEspaceFamille.fr » vous permettant d'activer votre nouvel espace *via* le lien indiqué (pensez à vérifier les courriels indésirables/spams). **Attention ce lien ne sera actif que durant 48h !**

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'informations.